

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal



ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 5 septembre 2017, les ordonnances suivantes :

C-4.1, o. 133 modifiant l'ordonnance C-4.1, o.84 relative à l'émission de vignettes institutionnelles destinées aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile au quotidien rattachés à un établissement visé par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2);

C-4.1, o. 134 établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Boucher, à l'intersection de la rue Rivard dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal;

C-4.1, o. 135 établissant l'implantation de panneaux d'arrêt sur la rue Saint-Viateur Est, à l'intersection de la rue Saint-Dominique dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 8 septembre 2017

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx